Formations GMC SANTE
Livret d'accueil

GMC

GLOBAL MOBILITY CONDITION

SAS GMC SANTE
17 Rue des colverts 66760 Argeles/mer
06 17 90 17 83 – sas.gmc.sante@gmail.com
SAS au capital de 900 €
SIRET : 820 068 344 00028 – NAF : 8299Z

Le mot du Directeur

C'est en 2011 que naquit ce concept de prévention pour la préparation de la Coupe du Monde de Rugby en Nouvelle Zélande, grâce au travail et à la collaboration de kinés-ostéopathes et médecin composant le staff médical du XV de France entrainé par Marc Lièvremont.

C'est durant la saison sportive 2012-2013 que le GMC a officiellement été créé. Il est né de la rencontre de trois professionnels du staff médical de l'équipe de France de Rugby moins de 20 ans.

Ensemble, nous avons cherché une solution pour lutter contre le taux de blessures. Nous avons par la suite étendu la méthode **Global Mobility Condition** aux autres sports comme le football ou la natation.

Nous nous sommes aperçus que notre concept était non seulement applicable à tous les sports mais aussi à tous les individus souhaitant améliorer leur condition physique.

Depuis, nous oeuvrons pour transmettre cette méthode aux professionnels de santé, coaches, préparateurs physiques et professionnels de la prévention (en entreprise) afin de limiter les risques de blessures.

Cédric CASSOU

GMC
GLOBAL MOBILITY CONDITION

Formations GMC santé
Sommaire

	Chapitre	Page
1	Le mot du Directeur	2
2	Catalogue de formations	4
3	Conditions logistiques des formations	5
4	Pédagogie	6
5	Horaires de formation	7
6	Règlement intérieur de GMC Santé	8
7	CV des formateurs	15
8	Contacts	18

GMC
GLOBAL MOBILITY CONDITION

Formations GMC Santé
Catalogue de formations

GMC niveau 1 : Prévention profils à risque

Le niveau 1 du GMC a pour but de vous présenter durant la première journée les tests GMC afin d'évaluer l'état physique d'un patient qu'il soit sportif ou non. Dans un deuxième temps, la programmation des protocoles (fréquence, intensité, choix des protocoles prioritaires) vous sera enseignée afin d'optimiser la condition physique des individus et ainsi limiter le risque de blessures.

Vous mettrez tout ceci en application sur les sportifs de La Cité Préolympique, le CREPS de Font Romeu*, qui est le partenaire historique du GMC.

*Centre National d'Entraînement en Altitude.

GMC niveau 2 : Prévention risque de récidive

Pour accéder au niveau 2, le niveau 1 doit obligatoirement avoir été complété et il est nécessaire d'avoir une parfaite maîtrise de l'outil GMC. Dans ce module, des protocoles pour lutter contre la récidive de différentes blessures vous seront présentés ainsi que vote retour d'expérience et d'appropriation de la Méthode GMC après le niveau 1.

Formations GMC Santé
Conditions logistiques de formation

Les formations se déroulent dans les locaux du CNEA (Centre National d'Entraînement en Altitude) de Font Romeu.

Dans ces locaux, optimisés pour l'accueil des stagiaires, nous disposons d'un salle de cours attenante à une salle de pratique équipée de tables électriques.

Un espace « collation » est mis à disposition permanente des stagiaires.

Pour les phases pratiques, le matériel pédagogique nécessaire est fourni.

Les stagiaires peuvent, s'ils le souhaitent, avoir accès (à leurs frais et sur réservation) à l'hébergement et à la restauration du CREPS.

Quand les formations sont organisées dans d'autres locaux, GMC Santé s'engage à fournir des conditions logistiques similaires.

Formations GMC Santé
Pédagogie

Les formations GMC Santé sont destinées aux professionnels de santé, du sport et de prévention et ont pour objectif général d'acquérir, d'entretenir ou de perfectionner leurs connaissances et compétences.

Les formations GMC Santé sont essentiellement pratiques et conçues pour un réinvestissement immédiat des acquisitions.

Pour chaque formation, des objectifs spécifiques sont définis en terme d'acquisition de connaissance et de compétences. Ces objectifs sont détaillés dans le programme annexé à la convention transmise aux stagiaires lors de l'inscription.

Les formateurs ont tous plus de 15 années d'expérience dans la formation pour adulte.

Une évaluation du niveau initial et des attentes des stagiaires est effectuée en début de formation. Les résultats de cette évaluation permettent au formateur d'adapter ses outils et séquences pédagogiques (dans le respect du programme annoncé) pour faciliter l'acquisition des objectifs par chacun des stagiaires. Une évaluation intermédiaire à la fin du 1er jour permettra également d'ajuster les procédés pédagogiques.

Une évaluation de fin de séminaire permet de s'assurer de l'acquisition des objectifs de formation.

Formations GMC Santé
Horaires de formations

Les formations de 2 jours (16H)

1er jour : 8H30 – 12H30 pause déjeuner 14H – 18H
2ème jour : 8H30 – 12H30 pause déjeuner 14H – 18H

GMC
GLOBAL MOBILITY CONDITION

Formations GMC Santé – Règlement intérieur

PREAMBULE

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par GMC Santé. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation,

de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation est organisée dans les locaux d'un autre établissement de formation, un exemplaire du règlement intérieur de cet établissement est remis aux stagiaires avant le début de la formation.

Chaque stagiaire prend connaissance de ce règlement intérieur et s'engage à se conformer strictement aux articles concernant l'hygiène et la sécurité.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'établissement de formation où se déroule la formation animée par GMC Santé. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'établissement de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'établissement de formation où se déroule la formation animée par GMC Santé.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction ou les formateurs d' GMC Santé. Le responsable d' GMC Santé entreprend les démarches appropriées en matière de soins et contacte éventuellement les services médicaux d'urgence.

Article 7 – Règles spécifiques

Conformément à l'usage des formations visant à l'acquisition des compétences pratiques, les stagiaires, organisés en binôme jouent alternativement le rôle de sujet (personne qui reçoit une technique de test ou de correction) et de praticien (personne qui met en place une technique de test ou de correction). Chaque stagiaire apporte son matériel personnel pour couvrir la table de pratique : drap, serviette.

Chaque stagiaire prévoit une tenue vestimentaire adaptée aux temps de pratique.

Chaque stagiaire aborde les autres stagiaires pour les temps de mise en place des compétences pratiques, dans une démarche de respect de la dignité des personnes et dans le souci constant de la sécurité de chacun. Il est d'ailleurs demandé à chaque participant de réaliser un diagnostic d'opportunité avant la réalisation de toute technique sur les autres stagiaires servant de modèle.

La direction de GMC Santé autorise l'utilisation de dispositifs audiovisuels permettant de photographier et filmer les démonstrations de compétences techniques enseignées.

Chaque stagiaire cède donc son droit à l'image et autorise les autres participants à utiliser dans un cadre strictement privé et sans diffusion de quelque sorte les images les concernant à la condition qu'aucune de ces images ou commentaires de ces images ne portent atteinte au respect de leur dignité.

2. SECTION 2 – DISCIPLINE GENERALE

Article 8 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 8.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 8.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation fait mention de cet événement sur l'attestation de fin de formation et sur l'attestation de présence et de règlement destinée éventuellement à l'organisme financeur.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 8.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation à transmettre, à l'organisme qui finance éventuellement l'action de formation.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 9 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation,

y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme,

procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 10 - Tenue vestimentaire

Le stagiaire est invité à se présenter en formation en tenue vestimentaire correcte.

Article 11 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 12 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière du responsable de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

3. SECTION 3 – MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre,
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant,
- blâme,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

En cas de financement de la formation, le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration),
- et/ou le financeur du stage.

Article 14 - Garanties disciplinaires

Article 14.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 14.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation,

la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou formateur de l'organisme de formation.

Article 14.3. – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 14.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Fait à Argeles/mer, le 15 septembre 2018

Jean-Michel GRAND Président de l'organisme de formation SAS GMC SANTE

8 rue des Narcisses
66120 EGAT
Téléphone : 06.17.90.17.83.
Email : michel.riff@wanadoo.fr

Michel RIFF Ostéopathe D.O.

Informations personnelles

Situation de famille : Marié, 3 enfants
Nationalité : Française
Âge : 50 ans (Né le 23 mai 1968)
Lieu de naissance : Alger

Formation

1986 : Baccalauréat série D (Montpellier 34)
1991 : Diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute (IFMK Montpellier 34)
1998 : Brevet d'état accompagnateur en moyenne montagne (Montpellier 34)
2000 : Ostéopathe D.O. *mémoire : Le foie trouble maker des dysménorrhées primaires* mention TH (Eurosteo Aix en Provence 13)

Expérience professionnelle

1992-2000 : Kinésithérapeute Préparation Olympique (C.N.E.A. FONT-ROMEU)
2008-2011 : Ostéopathe du XV de France (F.F.R.)
2012 : Ostéopathe Jeux Olympiques LONDRES (C.N.O.S.F.)
2013 : Ostéopathe Jeux Mondiaux CALI (C.N.O.S.F.)
2014 : Ostéopathe équipe de France de Biathlon Lillehammer
Depuis 2000 : Ostéopathe Préparation Olympique (C.N.E.A. FONT-ROMEU)
Depuis 2000 : Ostéopathe cabinet libéral (Font Romeu 66)

Expérience de formateur

1997-1999: Enseignant vacataire Anatomie et biomécanique Licence S.T.A.P.S. (Université de Perpignan 66)
1997-1999 : Formateur Capacité de Médecine du Sport (Université de Limoges 87)
Formateur D.U. Ostéopathie du Sport (Université d'Avignon 84)
Depuis 2010 : Formateur post gradué (Eurostéo, IFCO, GMC)
Depuis 2010 : Enseignant référant techniques structurelles (Eurostéo Aix 13)

Engagement

2008-2014 Conseiller municipal Font Romeu

Divers

Anglais et espagnol, lu, écrit, parlé
Auteur du roman : *La vie ne tient qu'à un fil*, Pollestres, TDO éditions, coll. « Polar du Sud », 2016,

.

Cédric CASSOU
Masseur-Kinésithérapeute D.E - 667012892
63 Avenue Maréchal Joffre - 66740 Saint-Génis des Fontaines
06.84.20.78.64 / cas66@orange.fr
Né le 31/10/1979, à PERPIGNAN
n° SS : 1 79 10 66 136 287
Marié, 2 enfants

FORMATIONS / DIPLOMES

BAC S (lycée Jean Moulin BEZIERS / sport-études rugby)
D.E M.K (IFMK MONTPELLIER – 2002)
CEC kiné du sport (SFMKS Font-Romeu – 2003)
Educateur Sportif (Carte Professionnelle: 0661ED0143)
Échoscopie (INK) : Toulouse 2016
Formation EXOS (réathlétisation du sportif- Paris 2019)
Thérapie Manuelle/Ostéopathie (CEFIPS-Toulouse-2005)
D.U préparation physique rugby (UFRSTAPS-Font-Romeu-2010)
D.U traumatologie du rugby (Université Lyon 2-2012)
Diverses formations (Sohier, SGA, Orthopractie, Posturologie…)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Exerce en cabinet de groupe (13 thérapeutes) – SCM KinéSport Santé – 17, rue des Colvert 66700 ARGELES/MER, depuis 2007 En libéral avant (assistant dans différents cabinets) depuis 2002

A la vacation, pour la FFRugby et autres clubs
. XV de France (depuis fin 2017)
. XV de France Féminine 2017
. Équipe de France -20 ans (Coupes du Monde et Tournoi VI nations. 2005 à 2014)
- Champion du Monde 2006/Grand Chelem 2014
. Équipe de France -18ans (Chpt d'Europe. 2004)
. Équipe de France à VII (tournois européens FIRA de 2003 à 2007)
. Sélections territoriales (depuis 2002 - Comité du Pays Catalan)
. Centre de Formation USAP (Espoirs et Reichels de 2003 à 2007)
. Dragons Catalans XIII (saison 2007 - Finale de la Cup _ Wembley)

A la vacation pour la FFNatation
.Équipe de France Senior Water-polo (Chpt d'Europe et J.O de Rio 2016)
.Équipe de France Junior féminine Water-polo (Chpt d'Europe Jeux de Baku 2015)

Enseignant/Formateur :
.*Société Française des Masseurs Kiné du Sport* (SFMKS) : depuis 2004. secourisme, traumatologie du sport, stretching, strapping
.*GMC Santé* : Dépistage et Prévention des TMS, depuis 2014.
.*Centre Européen de Formation et d'Information des Professionnels de la Santé* (CEFIPS) : depuis 2016. préparation physique, contentions, étirements.
.*Centre de Formation USAP* : depuis 2016. anatomie, physiologie - BPJEPS APT
.*CREPS Montpellier*: Prévention des blessures, Étirements - DEJEPS Rugby

Divers emplois saisonniers : Aide Kiné (Thalacap - BANYULS/MER), Brancardier (Centre Peyrefitte - CERBÈRE), Sauveteur, Agent de nettoyage, Serveur/Vendeur… (étés 1995 à 2001).

SPORTS/LOISIRS

Jujitsu (ceinture marron)/Fitness/Randonnée
Rugby: école de rugby jusqu'à Cadets - Entente Côte Vermeille / Cadets Crabos Reichel - ESArgeles / Espoirs - Montpellier HRC/ F2 Argeles/ F3 Côte Vermeille
Autres Sports Pratiqués: Boxe Française, Natation …

DIVERS

Anglais et Espagnol **:** écrit, lu, et parlé
Catalan **:** lu, et parlé
BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

PUBLICATIONS

Les cervicales du rugbyman (revue Profession Kiné Sept-Octobre-Novembre 2015)

GMC
GLOBAL MOBILITY CONDITION

Jean-Michel GRAND
10 Rue Henri ARRES 66430 Bompas
06.87.36.00.99
jeanmichel.grand@yahoo.fr
46 ans
Marié, 2 enfants

FORMATIONS / DIPLOMES

1993	Bac D, Versailles.
1993-1994	Ecole préparatoire IGPEPM au concours de kinésithérapie, Paris.
1994-1997	Ecole de kinésithérapie de l'ADERF, Paris 12e.
2000-2003	Ecole d'Ostéopathie à l'Ostéopathic Research Institute, Lyon.
2010-2011	Université Lyon1, Master 2 STAPS Motricité, Performance Santé, Lyon.
2012	Formation Taping Neuro-musculaire, San Sebastian (Txema Aguirre).
Mai 2017	Formation World Rugby. Soins Immédiats (Niveaux 1 & 2).
2018	Thérapie Manuelle du rachis, Perpignan (Jan De Laere).
2019	Biomécanique Humaine et TMS, Avignon (Dominique Bonneau)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1997-1998	Kinésithérapeute au plateau technique de rééducation, hôpital Percy de Clamart.
1997-1998	Kinésithérapeute de la sélection Ile de France junior de Rugby.
1998-2003	Exercice libéral en cabinet, Herblay.
2003-2005	Exercice libéral en cabinet de traumatologie sportive, Montigny les Cormeilles.
2002-2005	Kinésithérapeute de l'équipe de France –21 ans de Rugby.
Oct-Déc 2003	Kinésithérapeute-ostéopathe du Pôle France à Marcoussis.
2005-2008	Responsable des kinésithérapeutes du club de rugby professionnel de Perpignan (USAP).
2007-2010	Kinésithérapeute libéral en cabinet de traumatologie sportive, Centre Orthopédique Santy, Lyon 8e.
2007-2011	Kinésithérapeute de l'équipe de France de Rugby (staff de Marc Lièvremont).
2008-2011	Kinésithérapeute-ostéopathe du club de rugby professionnel de Lyon (LOU).
2012-2016	Kinésithérapeute-ostéopathe du club de rugby à XIII professionnel des Dragons Catalans, Perpignan.

Contacter GMC Santé

Pour tout renseignement ou demande d'inscription

Contacter Michel Riff

sas.gmc.sante@gmail.com

06 17 90 17 83

Contact via notre site internet

https://www.global-mobility-condition.fr/formations-gmc

GLOBAL MOBILITY CONDITION

SAS GMC SANTE
17 Rue des colverts 66760 Argeles/mer
06 17 90 17 83 – sas.gmc.sante@gmail.com
SAS au capital de 900 €
SIRET : 820 068 344 00028 – NAF : 8299Z